



REGLES POUR HEBERGEMENT 2013

Type de clients de Collontrek

- Plus de 460 clients qui viennent dormir en Valpelline par équipes de deux personnes la nuit du vendredi 06 au samedi 07 septembre 2013.

Type d'hébergement pouvant collaborer avec Collontrek

- Auberge ou Hôtel 2** ou, 3***, B&B, Chambre d'hôtes, Agritourisme, Maison de vacances, Auberge de jeunesse, Appartement.

Situation géographique

- Les structures sises sur le territoire de la Communauté de Montagne Grand Combin peuvent collaborer avec Collontrek
- En cas de manque de disponibilité dans la CMGC, Collontrek utilisera des structures situées à Aosta et environs.
- Pour les petites structures et les structures éloignées, Collontrek fixe des **conditions spéciales** pour simplifier la prise en charge de la clientèle. Un exemple de ces conditions est annexé.
- Les structures beaucoup trop éloignées du village de Valpelline ne peuvent être prises en considération.

Disponibilités des structures

- Les disponibilités des structures de la CMGC sont à fournir à Collontrek à l'aide du formulaire annexé **jusqu'au 15 février 2013**. Collontrek peut refuser des structures ayant annoncé leurs disponibilités hors délai.
- Une modification éventuelle des disponibilités doit être annoncée à Collontrek avant le 15 août 2013.

Contacts entre Collontrek et les structures d'hébergement

- Comme condition de collaboration, les structures, y compris les propriétaires d'appartements et des maisons de vacances doivent posséder une **adresse e-mail toujours active** à laquelle Collontrek peut envoyer des informations.
- Un test sera effectué par le coordinateur. Le temps de réponse est de quatre jours au maximum. En cas de non-réponse, la structure ne pourra pas être retenue par Collontrek.

Réservations

- Les réservations sont faites par les concurrents par internet lors de l'inscription à Collontrek
- Si des participants prennent directement contact avec les hébergeurs pour réserver leurs chambres, les hébergeurs communiquent l'information à Collontrek pour éviter de louer deux fois la même chambre.

Répartition des concurrents dans les structures

- Collontrek répartit les hôtes dans les structures en fonction des inscriptions, de l'éloignement et des possibilités de groupement des personnes dans un ou plusieurs cars.
- Une semaine avant la course, Collontrek envoie un e-mail aux différentes structures avec les noms des participants logés chez-eux, leurs coordonnées ainsi que le numéro du bus qui les y amènera. Le chef de chaque équipe reçoit une copie de ce message.
- En cas de modification, défection d'une équipe, les informations reçues par Collontrek seront directement fournies à l'hébergeur concerné et aux participants.





Transport dans les structures d'accueil

- Collontrek organise les transports le vendredi soir de Valpelline des structures d'accueil et le samedi matin des structures d'accueil au départ de la course à Place-Moulin, (*sous réserve des conditions pour les petites structures ou structures éloignées*)

Accueil des participants

- Les chambres sont déjà réparties au préalable par les hébergeurs en fonction des listes transmises par Collontrek et les participants. Ceux-ci n'ont pas besoin de patienter.

Petit déjeuner

- Le petit déjeuner est pris dans la structure d'accueil ou à proximité immédiate, où les participants peuvent se rendre en quelques minutes à pieds. Un déplacement en bus n'est pas possible
- En plus des panini, les clients de 2011 auraient souhaité du pain complet ou du pain noir pas fraîchement décongelé.

Tarifs et Facturation

- Le plan tarifaire de Collontrek 2013, correspondant à ce qui a été pratiqué en 2011, est annexé
- Lors de l'inscription, les participants payeront une surtaxe de 3 € par personne par rapport au plan tarifaire, afin de contribuer aux frais de réservation et aux frais d'hébergement des chauffeurs des navettes.
- La facture établie à l'aide du formulaire annexé est à envoyer au caissier de Collontrek, M. Sébastien Menoud, rue de la Majorie 9, 1950 Sion, sebastien.menoud@bluewin.ch, fax 0041.27.322.24.70 qui effectuera le paiement dans les trente jours.

Annulation de la course

- En cas d'annulation de la course le mardi 03.09.2013 ou le mercredi 04.09.2013, aucun frais n'est facturé à Collontrek par les structures.
- En cas d'annulation de la course le jeudi 05.09.2013 ou le vendredi 06.09.2013, les structures peuvent facturer à Collontrek les frais d'hébergement sous déduction du petit déjeuner de 5 € par personne.

Publicité

- La liste des hébergeurs partenaires est mise à disposition des participants sur le site www.collontrek.com.
- Collontrek fera de la publicité pour les hébergeurs partenaires par des newsletters envoyées aux participants de Collontrek 2009 et 2011.

Annexes

- Formulaire d'annonce des disponibilités
- Formulaire de facturation
- Plan tarifaire Collontrek 2013
- Conditions spéciales pour petites structures et structures éloignées.

Remarques : les annexes semi-automatisées sont téléchargeables sur le site www.collontrek.com, rubrique HEBERGEMENT

Vex, le 12 décembre 2012

Laurent Pitteloud
Coordinateur Collontrek